

**DECISION PAR SUBDELEGATION  
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**CREATION TEMPORAIRE DE POSTES A L'ALPHA**  
**(à temps non complet)**

DGS - Ressources humaines - NP  
N° 2021-D- 149

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-2 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant le besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le fonctionnement de l'ALPHA,

**DECIDE**

- Article 1 –** Est approuvée la création temporaire de 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) du 3 août 2021 au 29 août 2021.
- Article 2 –** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.
- Article 3 –** Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ANGOULEME, le 7 juin 2021  
Par délégation,  
Pour le président,  
Le conseiller délégué, membre du  
bureau

Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture,

Le : - 9 JUIN 2021

Affiché

Le : - 9 JUIN 2021